

Garantie

Basmat garantit pendant 10 ans la structure en aluminium des ses tapis d'entrée. La garantie des bandes de finition de moquette, plastique et brosses est de 2 ans. La garantie inclut toutes les déficiences qui soient, si elles peuvent être démontrées, du fait de défauts de fabrication ou matériel.

Exclusions

Cette garantie ne couvre pas l'usure normale des profils, l'anodisation ou les finitions.

Basmat ne répond pas des dommages produits par :

- Usage inadéquat ou abusive.
- Manipulation défectueuse ou négligente.
- Défauts de montage et d'entretien, modifications ou réparations sans autorisation de Basmat.
- Réactions chimiques et physiques sur la surface des matériaux produites par une mauvaise utilisation.

Conditions de la garantie

Basmat réparera ou remplacera gratuitement le produit pour le premier utilisateur final. Les coûts, frais de port et autres frais payés par le titulaire de la garantie ne seront pas payés. La garantie sera effective à la présentation du produit et de la facture de vente.